

Lapidation de saint Etienne, et des Lieux plus vénérables encore de la Nativité, de la Résurrection et de l'Ascension de N. S. J. C.

Donc, Messieurs, interrogeons le sanctuaire afin de connaître son âge ; étudions-le en lui-même après avoir consulté les livres.

Et si, loin de se contredire, l'histoire et l'architecture se prêtent un fraternel concours, nous aurons trouvé, à nos espérances, un appui invincible.

Laissons de côté, un instant, l'architecture dont les réponses sont toujours un peu évasives, et interrogeons sa sœur, l'histoire, qui au moins, de temps à autre, répond de la façon la plus précise et la plus satisfaisante.

Medjer-ad-Din et Aboulféda nous ont déclaré que, avant les croisades, l'église existait déjà, puisque déjà elle avait été transformée une première fois en collège musulman.—D'autre part, les récits occidentaux du douzième siècle parlent de Sainte-Anne comme des autres monuments anciens, sans faire la moindre allusion à une récente construction ou même à une restauration quelconque.

Or, Messieurs, depuis la conquête par les Arabes, une loi bien connue, la loi du *statu quo*, encore en vigueur dans l'empire ottoman, défend de restaurer, à plus forte raison d'édifier le moindre oratoire chrétien sans une autorisation spéciale du chef de l'Islam. Aujourd'hui après des mois, des années, des dépenses énormes, on peut obtenir un firman, grâce surtout à l'esprit extraordinairement libéral de S. M. I. le Sultan Abdoul-Hamid. Mais entre la conquête d'Omar et celle de Godefroy de Bouillon, l'histoire signale seulement l'érection d'une petite église, obtenue d'un sultan d'Egypte par des marcenands